NUPLETRES PARAN - payablasiz indis d'aventa Augan abonnoment na same acces Accan abonnement, as sets arrele, a moins que les al-drages no solent payes, et à landes que colui qui voudra suspendre son abonnement, n'un at l'ait connaître son in-tention par écrit au sussau os L'ABEILLE, huit jours (Build Street Courant). aison d'uni pustre par carre de chaque langue pour la suisre insertion, et 50 cents: pour las insertions subsé-lates. Le carre est de DIX LIGNES, ou moins. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas, limité, ront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux et les altres onvoyés.

On prend des abonnomens à l'année, pour publier les var a des prix raisonnables.

Aucun abon « amit pour la campagne no se a reçu' à la des prix raisonnables.

Aucun abon « amit pour la campagne no se a reçu' à la des part de la lattre de lattre de lattre de la lattre de lattre de la lattre de lattre de lattre de la regulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur denven atre afranchies; dans le cas contraire, elles resterent à in

A LOUER. brique de l'Eulisé St. Louis situde aurila petite place St. Antoine, derriere la cathédrale. Stadies-F. GHLED & Co.

A LOUER. Paur le 20 mai, la belle Alaison à étages et ses t Reinjarts . Sadresser à F. PINSON

Bureau de la Compagnie des Architectos, Nonvelle Orleans, 14 avril 1834. A LOUER Cinq bellos Maisons en briques on à trois étages avac dépendances & é, situées lue la la la trois et ages avac de pendances & é, situées lue la la rue du Quartier.

A LOUER. La maison on briques à trois étages, (Free port) mtre les rues du Port et St. Ferdinand, «ladrassor F. NICOLET & Co-

A LOUER. Pour mai prochain, à buil si on le désire.—Une belle Maison à 3 Etages, très bien finie, et batie depuis le ans, situiée rue Foulouse entre Roycle

et Chartres. Oo cederait à prix raisonnables les tapis, laces et mubles qui y son FE. PERRET & GALLY, rue Tonlouse, No. 59

MAGASIN A LOUER.—Convenable pour trulo espèce de marchandises. S'adresser à rue Toulouse, No. 59 ancoig. Bourbon et Donane.

Pour cause d'absence. A LOUER OU A VENDRE-La mai son, ruo Bourbon, entre les rues Ste. Louis et Conbles et les domestiques de la dito maison. S'adresser pour les renseignemens rue Royale, No. 107. 22 av A LOUER.

A LOUER.

La MAISONa présent babitée par le soussigna, dans la rue de la Douane, No. 116, contegnant 6 chambres, une salle, des puncteries &c. Les
l'atmens de derrièr sont grands et commodes; il y a un
puits, deux citernes, des écuries &c., dans la conr. Pour
les termes il faut s'adresser à M. WALTON,
15 mais Nos. 12 et 14, rue de la Douane.

Banque Commerciale de la Nouvelle-Ortéans. BUREAU DES OUVRAGES HYDRAULIQUES. E public est prévenu que le comité recevra à son bu-réaurue Julie, entre les robs du Camp et de Saint Charles, jusqu'au 29 du courant, des propositions écrites pour entever do la terre de dessus la batture et pour en

former une elevation de quinze pieds de haut sur la place aclietée à cet effet.

Les contractant (s'int priès de commencer l'eurs operations dès que le fleuve aufa suffisamment baisse pour le permettre, et do confiner l'ouvrage justifià ce qu'ils en soientempéches par la crac des esna dans la saison pro-On communiquera d'autres détails à ceux qui sent disposés à faire des propositions, au bureau, entre 4 et 5 hou-res du soir, tous les jours jusqu'au 23 du courant.

13 mei

13 mei

14 mei

15 mei

15 mei

16 mei

17 mei

17 mei

18 mei

19 mei

Présent Uhon. Chs. Maurian, juge—No. \$401 · I. Al. de 8 st payables à fit pours, et toutes sonones au-desses, Région de propriétés du pétition vaire, uyant été acceptée par la cour pour le région de ses créanciers; il est ordonné qu'une assemblée desses discréanciers at lou en l'étude de Mr. Louir propriétés de ses créanciers at lou en l'étude de Mr. Louir propriétés de ses créanciers at lou en l'étude de Mr. Louir propriétés de ses créanciers au lou en l'étude de Mr. Louir propriétés de ses créanciers au lou en l'étude de Mr. Louir propriétés de ses créanciers au lou en l'étude de Mr. Louir propriétés de ses créanciers au lou en l'étude de Mr. Louir propriétés de ses créanciers au lou en l'étude de Mr. Louir propriétés de ses créanciers au lou en l'étude de Mr. Louir propriétés du présent le control de la control de "aid, notaire public, le 25cme, jour du mois de ochain pour delibérer sur la situation des affaires du du petitionquire, et im meme temps toutes poursuites cones sa personne at ses biens sont et demeurent euspenduss.
Par ordre de la cour,
23 av-10.2ps F. BUISSON, dép. grif,

avent été ties et enrégistiées; il est ordonné par la cour, guill se tiendra une assemblée composée des créanciers du gu'd se tiendra une assemblée composée des créanciers du pétitionnaire; le mèrcredi, l'àjuin prochain, à l'étude de l'étude du pétitionnaire, et en même tems que toutes poursuires contre su personne et ses biens seront suspendues.

M. A. W. Pichot, est, nomné pour représenter les créanciers absens.

Par dedre de la cour.

ciurs absens. Par drure de la cour,
Baroau du Greffier, 14 mai 1831.
15 mai—12,2ps, F. BUISSON, großer TAT DE LA LOUISIANE.—Cour de parois-se pour la paroisse et la ville de la Rouvelle Orléans. L'honorable Charles Maurian, juge, présent.—Lewis Sodanné par la ceur qu'une assemblée des créanciers du pé-itionnaire sera reconvoquée pour mardi, 17 juin prochain, dans l'étinde de Jules Mossy, notaire public, pour y preu-ère en considération les affaires du pétitionnaire ; il est de plus ordanné que C. J. Smith est normé pour représener les créanciers absens, et rue pendant de tems la toutes les poursuiters dirigés contre la personne et les biens du dit Lewis Solomon, resteront suspendues.

Par ordre de la cour.

J. BUISSON, Greffier. TAT DE LA LOUISIANE—Courdu Premier District Judiciaire—No. II, 471—Baptiste St. Amand reseate effections, pour un attermojement—Il est ordonné qu'una assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu qu'une assummes oes cremetes du peutonnaire attue renteriudo, de Jules Mossy, notaire public, le mardi, 21 juin prochain, à 10 heures A. M. à l'effet de prendre en considération la demande du pétitionnaire pour un atter mojement eten ineme temps tontes poursuites judiciaires contre sa personniblet sea biens sont suspendues.

Par ordre de Phon. Charles Watts, juga de la dite cour

le 16e, jour de mai A. D. 1934. 17 mai - 18,2ps JNO. L. LEWIS, gref. TAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier El District Judiciaire.—A. L. Bosmare vs. ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptes par la cour au profit de ses créanciers, il est ordonné. qu'une assemblée desdits créanciers sera convoquée à l'é-tude de L. Féraud, notaire public, le 16 juin prochain, à 10 heures du matin, pour les objets spécifiés dans la péti-tion, et en même toma que toutes les poursuites judiciaires dirigées contre la personne et les biens du dit pétitionnaire, acront suspenducs.

E. A. Canon est nomme pour représenter les creancier Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour le 140 jour de mar 1934. 18 mi - 39 P. LEBLANC, groffier.

TAT DELA LOUISIANE—Cour des Preuves, Aldans et pour la paroisse St. Joan Baptiste—Présent Phon. T. Le Blune, juge Murdi, 13 mai 1934—Specés-sion de fair Jean Baptiste Larpux.—Sur motion de Fran-gois Webre l'un des créanciers de la dite auccession, informant la cour que les héritiers du dit seu Jean Baptiste La-roux ont renonce à sa succession, il est ordonné par la coun, qu'une napemblée des créanciers de la dite succession, ait liau en l'office du juge ex-officio notaire public de cette pargisse, lundi, 23 juin 1534, à 10 heures du matin, à l'effet delire des syndics de fixer les terrains et condi-tions auxquels seront vendus les biens de la dite succes-sion et de prendre toutes autres mesures que leur intérêt

pourra requérir.

Extrait des migutes, ce 13 mai 1834.

15 mai -30

A. SORAPURU, greffier.

VIN DE BORDEAUX - Vin vieux en barriques, W Champagale, Laffitte, Grush Larose, Vin blane &c., Highe d'ellve, à vendre par

J. MAGER U bureau de MM. N. & E. Rillieux, ingénieur civi U Intrean de MM. N. & E. Hillenx, ingenieu.

et Architectes, rue du Camp, No. 72. On exécuto
promptement et à prix inodéré, toutes espèces de plans
demandés, tels oue plans ule villes, de bourgs, de terraine, on marsons, et de machines.

On y fait également fous les toisés, mesurages, et devis dont penvent avoir pesoin les entrepreneurs et oil-

VERTES A L'ENCAN. PAR E DUTILLET. L. sera vendu le samedi, 24 mui procinua, à midi, à Bourse de Hawlett, en vertu d'un ortire de la Cou des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 19 avril 1934, l'esclave ci-après nom succession de teu veuve Dantally de Bertain. 100

Adelard, a ce de 13 ans, marroneur.
Condititions: Un tiers payable le 24 septembre 1834, un tiers le 24 mars 1835, et un tiers le 24 septembre 1831, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à riait paiement. L'acte de vente sera passe devent F. de Armas, notaire PAR FERNANDEZ & WHITING. ublic.

AMEDI, 21 du courant il sera vendirà 4 heures de Paprès midi, à l'enchignura des rues d'Espagno et Moreau, à la résidence de M. Peter Coyle, des meubles et elfets consistent en lits et leur garniture, chalses, tables, se.; 2 chevaux, 2 charrettes, et 3 drays avec les harnais 17 mai complete, et 2 belles vaches. PARH J DOMINGON

L sera vendu, le niardi, 27 ma, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, d'ordre de la cour et sous l'inspection des syndies de la faillitte de Camille Filhe, une quantité de marchandises seches et habiljements fatt, abondonnés par le dit faillit a ses créanciers. Conditions, à la vente-

PAR TRICOU & CANONGE. PAR TRICOU & CANONGE:

AROISSE JEFFERSON — Cour day Preuves.—
En viscii d'un catala de l'a tra de l'acceptant d En vertu d'un ordro de la dite Cour, il sera vendu niercredi Il Juin 1834, à midi, à la Bourse Hewlett, pour le compte de la succession des feu Jean, Muryille Ha-

rang. résillènce, située dans le faubourg. Livaudais paroisse de Jefferson, mesurant 103 pleds 2 pouces de lucé à la rue de la Lévée; 309 pieds dix pouces de face à la rue Seconde; et Rousseau. Sor la quatrieme li-Pour les la Lavée, encoignure de la rue du Quartier.

Pour les la Lavée, encoignure de la rue du Quartier.

Pour les prix et conditions, s'adresser au buteau, de la comprende prix et conditions, s'adresser au buteau, de la comprende prix et conditions, s'adresser au buteau, de la comprende de la rue Sousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de fance à la rue Sousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de fance à la rue Sousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de fance à la rue Rousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de fance à la rue Rousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de fance à la rue Rousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de fance à la rue Rousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de fance à la rue Rousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de fance à la rue Rousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de fance à la rue Rousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de fance à la rue Rousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de fance à la rue Rousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de fance à la rue Rousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de fance à la rue Rousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de fance à la rue Rousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de fance à la rue Rousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de fance à la rue Rousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de fance à la rue Rousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de fance à la rue Rousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de fance à la rue Rousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de fance à la rue Rousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de fance à la rue Rousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de la rue Rousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de fance à la rue Rousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de la rue Rousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de fance à la rue Rousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de la rue Rousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de la rue Rousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de la rue Rousseau.

Son la quartiem di 26 pieds de la rue Rousseau.

Son la quartiem de de mattre, en origines et a chagge cultures dépendances, conformément au plan qui en a été dressé par Benjamin Buisson, voyer de la paroisse de Jefferson, le 21 décembre 1533, et qui est exposé à la Bourse

22, 120 actions de la Banque de l'Union de la Loui siane. Conditions: les actions payables comptant; et la propri ele comme suit : \$350 comptant, plus l'acquéreur prendra charge de payer à leurs échéauces respectives deux billets du defunt de \$850 chacun; Pun au 12 mars 1835, et Paute u 12 mais 1336, et il prendra la réversion de l'hypothèque existant pour guretés de ces mêmes billets, en faveur de Morgan et aurres: Le surplus de la balance du prix en deux paiemens égaux, à un ct deux ans du jour de la vente n billets endussés à satisfaction de l'administratifice avec vpothèque sur la propriété. L'acte de vente sera passé; devant Théodore Séghers

PARTRICOU & CANONGE sera vendu le vendredi, 6 juin procham, a midi, a la El sera vendu le vendredi, 6 juin procham, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse d'Orleans, en date du 1cr. mai 1834, les biens ci-a, n'às décrits, dépendent du 1cr. de la la cour de la course de la lant de la communauté des bisas qui existent entre dame Ma ie, Elizabeth, Eugenie Debuys et fen Juseph Adolph

ot. pub. aux frais do l'ucquéreur.

Primus son époux, savoir : 12 Un LOT DE TERRE ayant 39 pieds 7 pouces de face à la rue Bourbon, sur une profondeur irrégulier le 120 pieds du côté de la sue St. Pierre et 70 pieds d. tote de la rue d'Orléans, et sur la ligne du fond, 33 par la pouces; le font mesure française, aussi, les étifices que e thouvent batis sur sur le dit lot de terre, consistant en une maison neuve à étage et en briques, une caistie, au neuve à étage et en briques. 23 Chules, négre àge de 11, ans, il mestique de mai

blanchisseuse et repusseuse, a ne son et tent. 4° Charlotte, negresse à 26e de 32 sps, eussimere.

3 ? Lewis, neure àgé de 2) aus, cochas. 6 ? 20 detens de la Banque du Comme, c. Conditions-Le lot de terre pavable à 8, 13 et 21 mi les esclaves Charics. Héloise et Charlotte, payables à e et 12 mois et Lewis \$368, \$8 conta payables le ten tevi cf 1835, et la barance à 12 mois, le tout, en billets endo-sés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait patement, et les actions de la Banque de Commerce compensatelles actes de vente seront passés pardevant Mr. [1. 11]. En en Mississi COUR DES PREUVÉS—Paroisse de Jelferson—Vigor 3 a Condu.

personne et ses propriétés sont et demeurent suspenduce.
Par ordre de l'hon Chs. Watts, juge de la lite cour.
13 mai-11.2ps **

J. L. LEWIS, greffier
15 mai-11.2ps **

J. L. LEWIS, greffier ets, une negresse nommée Françoise, agée d'environ

TAT DELA LOUISIANE—Cont de paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orleans.— Present l'hon. Chayles Maurian, juge, 12 mai 1534—No. 7315-A. M. Allen contre ses créateires. Sur la motion de l. C. Stockton, l'avocat du pétitionnaire, et d'uprès la TAT DE LA LOUISIANE—Cour de l'aroisse, de sont trouvés les créanciers de l'impressibile de se sont trouvés les créanciers de l'impressibile des créanciers. Pour un pur la ditte cour, le 28 avril dernier, parce que c'éjourne 1, B. D. Carginare courtre ses créanciers. Pour un attermolement—La pétition et la sédule sur ce cas, anciers du pétitionnaire so tiendra en pleine cour, le sameavent 44 lines et années du préduction de la sédule sur ce cas, anciers du pétitionnaire so tiendra en pleine cour, le sameraisons fournits-par cet avocat a la Cour de l'object de la Jour faction et hypothèque sur la goelette jusqu'à parfait paie-où se sont trouvés les créanciers de s'assembler au jour faction et hypothèque sur la goelette jusqu'à parfait paie-present par ladite cour, le 25 àvril dernier, parce que c'é-present par ladite cour, le 25 àvril dernier, parce que c'é-tur en domancher il est ordonné que l'assemblée des ciédi 14 juin prochain, pour delibérer sur les affaires dudit policionnaire, désoleur insolvable maintenant détenu dans lo prison, et que les poursuites déjà commencées restent toujours su-pendues. Extrait des minutes. Bureau du Greffier, 16 mai 1853.

F. BUISSON, dep greffer 17 mai - 2ps TAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premoer District Judiciaire.—Marcian Belfort Haydel confre ses créanciers, pour un atermoiement.—Il est ordonné ses créanciers, pour un aterimotenent.—Il est obtoine par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétition-naire ait lieu en l'étude de Félix Grima, notaire public, le lundi 30 juin prochain, à 10 heures A. M. atin de déliberer sur la demande du pétitionnaire pour un atermotement; L'honorable Charles Maurian, juge, présent.—Lewis So. du la détiendant toutes poursuites judiciaires contre sa per-loinox contre, ayant été lucs et enrégistrées, il est or-dans cetté affaire, ayant été lucs et enrégistrées, il est or-dans cetté affaire, ayant du one assemblée des créanciers du pé.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour

ce 17c. jour de mai, A. D. 1834. . 19 mai - 13,2ps Jso. L. LEWIS, greffice TAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 17 mai 1834—No. 7478—Joséphine Even femme de J. Michel, marchand public, contra ses créanciers, pour un atermoiement.—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et de la cédule dans cette uffaire, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu pardevant Félix Grime, notaire public, le samedi 31 mai courant, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Par ordre de la cour,

Bureau du Greffler, 17 mai 1334. 1 mai – 3 F. BUISSON; dép. greffier 19 mai --- 3 TAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premie District.—Veuve Baptiste St. Amand contre ses cré anciers, pour un atermoiement.—Il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de la pétitionnaire ait liea en l'étude de Jules Mossy, notaire public, mardi, le 24 juin prochain à 10 heures, A. M., afin de délibérer sur la demande de la pétitionnaire pour un atermoiement, ct en attendant toutes, poursuites judiciaires contre sa per sonne et ses biens sont suspenducs. Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite

our, ce 17 mai 1234. 19 mai-10,2ps Jao. L. LEWIS, greffier BIBLIOTHEQUE PRANCAISE.

BIBLIOTHEQUE choisie de la LITTERATURE
FRANCAISE, No. 19, récemment reçuect prête à livrer
aux souscripteurs chez

V. McKEAN.
LA BIBLIOTHEQUE choisie de la LITTERATURE PRANCAISE, se public det x fois par mois. chaque nu-mero contient 60 pages. Prix six pissires, ou cinq si on puie d'avance. Les sonscriptions sont règues par W. McKEAN, agent.

Encoignure des rues du camp et Commune. 12 mai. DOYLE & MAY, ONT Phones or d'informer leurs amis et le public

qu'ils ont transfèré leur établissement du No. 77, au No. 45, de la rue, de la Dounne, tout près de la rue de Chartres, où ils continuezont à exécuter tous les ouvrages de leur profession, et ils esperent par la prompte execution des demandes qui leur seront faites, et leurs prix modérés, méritet la continuation de l'encouragement du public. Ils éxécutent parfaitement les hois et les marbres ci-après MARBRES.

BOIS. Acajou, Chêne de Egyptien noir, &c. Gialla et antique toutes qualités, Erable, ceil d'oiseau, Oriental ou vert antique is de satin. Jaspe. Granite de Darby et du Potomac. Racine d'érable. Rose. &c. Marbro blane italien de Sienne & Broctella. Gris américain, &c.

COUR DES PREUVES—Vente par le Réparer Testamens—Jeudi, 29 mai, 4 midi, j'experera Testamens—Jeudi, 20 maij a midi, j'especial en vento à la Bourse pour compte de la soccessio de feu Charles Laurel, h. et la let torfain craprès derrit, sivoir :

Un lot de terie, situe dans la rite Julie, entre les tites Baronne et Philippa, mesurant 30 pieds de facçant 180 pieds de profondeur, mesura française ensemble les ancilorations en internal desens

PAROISSE D'ORLEANS.

pieds de Frojondeur, mesuro françaiso ensemble les anoritorations qui sont dessus.

Condulons de la venta: 12 mais de crédit, en billetiondose à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cout, WF C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sern passé devant L. H. Féraud notaire public, aux frais de l'acquéreur.

28 avril

AROISSE D'ORLEANS:—Cour des Preuver.

Vente par le Régister des Testaments, Veudredi, 29 Vente par le Régister des Testaments, Vendredi, 20 mai, à midi, l'exposerai en venteià la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Love, les esclaves cir après dédrits savoir.

1º Patience, negresse agée d'environ 23 ans, et so enfant nomme Harry, agé de 2 ans.

enfant nomme Harry, agé de 2 ans.

2 ' Jonny, mulatresse agée de 14 ans.
3 ' Tom, mulatre agé de agée de 14 ans.
Conditions de la vonte; 6 mois de crédit en billets endos
ses à satisfaction, portant hypothèque spécials.
Pur ordro de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister. N. B.—Les actes de vente seront passes pardevant W. Y. Lowis, Not. Pub., aux frais de l'acquéreur. 30 avril

CUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Tertamons—Lundi, 9 juin à midi, j'oxpopeseral en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de seu loachin Chaude, les usclaves ci-après décrits, savoir : Sarah, negresse agec d'environ 21 aus. 2 Mary; mulatresse, agée de 28 ans. Conditions de la vente : Un quart comptant, et la balan-ce à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satis-

Par ordre de la cour. WFC DUPLESSIS, reg. Par ordre de la cour, WFC DUPLESSIS, reg N. B. Les actes de vente seront passés devant L. T Cairo, not, public, aux frais de l'acquéreur. PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves-Vente pur le Régister des Testamene-Vendredi,

to de la succession de feu Jean Pierre Anne Galle, la gropriété-ci-après dérite, savoir : terre situé au nouveau faubourg Murigny, désigné par le No. 2, dans l'îlet No. 35, sur le plun déposé en l'étude de Carlde Pollock, notaire, le 19 jann 1933, ayant [mesure française] 50 pieds, 8 poutes de face à la rue des Libéraux, entre les mes des Champs Elysées et Français, sur 150 de profondeur. Conducions de la vente : \$96, 25 cents payables le l. un 1834, paredle somme de 896, 25 cents, le 12 juni 1835 a billets endossés à satisfaction avec hypothèque spécia

et la li danen du prix de la vente, payable comptant Par ordre de la cour, WFC DUPLESSIS, rég N. B. L'acre de vente sera passé pardevant L II Fé-

n a decrus, savoir : 1. . Milly, négresse ágée d'environ 31 ans, blanchisseu n. (1 see deux enfans Punny, negresse ägée d'environ 26 n. (1 see deux enfans Rosme mulatresse agée d'environ let 7 fans et Louisa négritte àgée d'environ 3 an-Lisses à Satisfiction, portant hypotheque spéciale. Parantie de Liconi,
W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. P. Les actes de veide set ent passés pardevant I. T. Caire, mataire juiture, aux trais des acquérents. 29 av DAROIS D'ORLEANS, - Cour ets Preuves. ---Vente par la Régister des Testaments,-Lunca, 23 a.n., Pexposition in visite, a muli, a la Bourse, pour compteur. Wichion, négre ágé de 15 ais, ban chair tan, ayani cu.

e palent deans. Conditions de la vente . Un tiers comptout, et la balance of et 12 mas de crédit en Adleis endossés a satisfaction entant experinque. Parfordre de la cour. W.F.C. DUPLESSIS, regist r N. D. L'acte de vente sera passe devany L. H. Ferand,

n 4. pub ie, aux traes de l'acquertin. 16 mai 15 AROISSE D'ORLEANS-d'our des Preudess-Vente pur la Régister des Testamens-Marit, Crinco to par lo Régister des Testamens Marth, 97 mai 1841, à made p'exposerar en vente à la Bourse, pour comp te de la successant de feu Thomas Rebir, les coduces Lucimba, Agree d'eaviton 21 ans, avic ses deux enfais. Missis-ippi agee d'environ 6 ans et James à e aben vigon 3 aus et 6 mois, ce doque-tiert suj ta répelique.

Ibnah, négresse âgée 40 a 50 ans 2.5. John, im råtre äge de 20 ans. Poet sens de la værte til 6 ri 1.2 mojs de 20 d., en blis constanton of

Paradri de l'our, WEC DUPLESSES, 165. Les a les le ve ste seront pa les en l'etnite la M. We F. DUGUE, juge | 南面AROISSE D'ORLEANS-C

Vecte par le Register des Testamens - Vleierech, 4 juin, à midi, j'exposeraren vente, a la Bourse, pour compte de la specessión de feu Pair. Mathias Auatole Peychaud, nant monallée dans le Basin Carotidelet. Conditions de la vente: Un quart comptant, et la ba-lance à 2, 1 et 5 m de do crédit, en billets endossés à satis-

N. B. L'acte de vente sera paseé chez Carlile Pollock, not, pub., aux frais de l'acquéreur.

23 mai
AROISSÉ D'ORLEANS—Cour des Preutes—
Vente pur le Régister des Testamon—Laud. 96 prin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la mineure Clarisse Sabatier l'esclave, ci après décrite,

Michael, négrosse agée d'environ 18 ans. Conditions de la vente : 12 mois de crédit, cu un bille lossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale. e à satisfaction, pos.

Par ordre de la Cour.

W F C DUPLESSIS, rég.

11 Pédesclat

N. B. L'acte de vente sera passé devant H. Pédesclaux, nt. pub., aux frais do l'acquéreur. AROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves-Attendu que Xavier Fouché, a présenté une pétition la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Charles Jourdan, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à lous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, rég. PAROISSE D'ORLEANS. MOUR DES PREUVES Succession de Philip Sterlin, -- A vis est par le présent donné aux cré-

anciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exéuteur datif, ne sernit point approuvé et homologué. Par ordre de la cour, mai W F C DUPLESSIS, rég.

on de Andrew Baker. AROISSE D'ORLEANS—Cour des Prente

Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toules autres personnes que cela sernit point approuvé et homologué, et le dit curateur dé-chargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de Louis Christian Miltenberger

DAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preud Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes, que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compto présenté par les exécuteurs testamentaires ne serait point approuvé et homologué, et les dits exécuteurs déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,
17 mai W.F.C. DUPLESSIS, rég.
Succession de Isaac Baldwin,
AROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est our la présent donné au Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix joure, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté pur les exécuteurs testamentaires du défunt,

A VENDRE Un negre forgron, excellent ouvrier, A bon sujet et peruitement garantie des vices et ma-ladice prévue par la loi, âgé d'environ 98 ans, et depuis plus de 7 ans daus le pays, parlant anglais et français. S'a-dresset à Miramond, O'Dohing & co., ou à J. M. D. GAUTIER, courter, ruo de Chartres, Nd 166

VOLUMES DAG TELL () PUBLICATION " AVENTUS PARTIE REGI DAROISSE D'ORILEANS-Cour des Premies des II. Vente par le Régister des Testamons — Samudi, 21 juin 1834; j'exposersi en wente, à midi, à la Bourse, pour feu compte de la succession de feu Alexandre L. Descourts, Preciavo di après décrit, savoir :

Tem ou Thomas, mulûtre ûgé, de 24 ans, domestique de maison, buvant un peu et ayant une herme.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, un billet en

dossé à satisfaction portant hypothèque applicate.
Par ordre de la cott,
W. F. C. DUPLESSIS, reg. W. F. C. DUPLESSIS, reg.
N. B. Lacte de rente sere passé pardevant Théodor.
Seghere, notaire public, aux trais de l'acquetros. 16 ms DAROISBE D'ORLEANS-Cour des Prenucs. Vente par la Régister des l'Tostaments, Jeudi 19 Juin, à midi, j'exposeral en vente, à la Bourse, pour comp-te de la succession de Léonore Rubaisa décédée veuve Jean Pieneguy, les esclayes el après décrits, su oir: ANIBROSE, negre des d'environ el ansapulatrenie

AZA,néglorse Agée d'environ 29 ans,boni ropre à tout, marchande de fait, parlain français et an lais, Conditions de la vente : à 6 et 12 mois de crédit, et jusqu'à parfait paiement. Par ordre de le cour, W. F. C. DUPLESSIS, rég. billets endossés à satisfaction, avec hypothèque special N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, aux frais des acqué

reurs. Vente par le Racister des Tentaments Vento par le Register des Testaments. Jeuci, 12 Juin, a midi, j'exposerat en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Domingo de Arriola, les esclaves ci-après décrits, savoir ...

Louise, négresse agée d'environ 40 ans. Suzette, négresse, fille de Louise. Conditions de la vente: Six mois de crédit en billets enlossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale. Pur ordre de la Cour. W F C DUPLESSIS, reg.

N B Les actes le vente seront passés pardevant Felix frima, not pub aux fraindes acquérours. Vente par le Régister des Tagtaliente Vente par le Régister des Testaments.—Jeudi, 12 Juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de fen James Garsides, l'esclave et la pro-

priété ci-après décrits, savoir : Esclavo LOUISE, négresse, âgé d'environ 55 ans-Propulété foncière.—Un terrain situé dans la rue des Ursulnies, entre les rues des Ramparts er St. Claude, ayant environ 3) pieds de face à la rue des Ursu inca, sur 15: pieds de profondeur plus ou moins (meaure française.) Cenditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour,

W.F. C. DUPLESSIS, Réguler,
orderant N. B.—Les actes de vente geront passés pardevant Wi Christy, not, job. aux frais des acquéreurs.

AROISSE D'ORLEANS, - Cour des Preuves DAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preures—

I Vente par le Régister des Testaments. Lundt, 16

Juin, à mob., j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de sacression de feu Marguerne Cabaret f. cl. la propriété ci après décrite, savoir : Un testain, situé au faubourg plant.

B. BEAUREGARD, marshal course, dans l'éterne, savoir : Un testain, situé au faubourg l. la course, dans l'éterne, savoir : Conditions : course, dans l'éterne, savoir : Un testain, situé au faubourg l. la course, dans l'éterne, savoir : Course, de l'éterne, savoir en pieds anglais 60 pieds de face à la rud Terpsichore, à prendre à 124 pieds français de distance de l'encoignure de la ruc des Naiades, sur 127 pieds 11 pouces et 5 lignes Conditions de la vente : Let 2 ans de crédit, en billets chambres, une galerie et deux cabinets. Conditions de la vente 6, 12 et 15 mois de crédit en billets entlei Bes à 2 et faction partant hypothèque apéciale-Par ordre de la Cour. WF C DUPLESSIS, ug,

N. B. Line te de vente sera passé par devant T. Sigh lant, pus, aux trais de l'acquéreur,

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preus Vente par le Register des Testamons - Mon-Vente par le Register des Testamens, ... Maidi, 3. in proposition to the a man, and bourse, point compast in Venter particle version for vente, and a Bourse, point on because the first proposition on vente, and Bourse, point on the particle of the proposition of venter and a latter of the particle of the in to decide the salue.

beaue, negri, agé d'insiren 30 aus, 3 ? · Leo, mulatre, agé d'environ 21 ac., 4 ? · Fore, a mater, age d'environ Le ang.

a 4 - John I. V, mênes, auf d'environ 31 aux, est opp planteure e, bon fidiet, o 5: Jalsson, megri, àré d'environ 23 ans, un p

d Lewis, agé d'environ l'ans, s le sydia, négresse, agée d'environ 18 ma, 11 - Faray, mulatresse, agée d'envir n 26 acs, 11 - Robinstel, orphelm, agé d'environ 2 ans,

Pray, negrese, age, de mao i li ans. 11 F. Jan , malatresse, agés d'envaon 15 Louis, mufare see agée d'environ 15 ans, Washington, avé d'environ 25 ans, Colob, négre, agé d'environ 26 ans, Charles, agé d'environ 21 ans, Jerry, négre, agé d'environ 40 ans,

Begie, negte, ale d'environ 32 ans Lievo, negre, ôgé d'environ 21 uns l'erry, un'atre, âgé d'environ 21 on

Hen y Perry, negre, âgé d'environ 21 ars. , mulatrosse, agée d'environ 15 aux, le la vente : Un dixième, comptant, et undamons de la venica; Com portant hypotheque spéciale.

Pur ordre de la Cour.

W.F.C. DUPLESSIS, Register.

N. B - Les a tes de vente scront passés pardesant W Le Lewis, not, pub, aux frais des acquéreurs. 29 avril

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preures— Vente par le Régister des Tracteurs Vente par le Régister des Testamens-Mardi, 27 mai 1834, à m.di, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la société d'Agriculture qui a existé entre feu Honoré L'andreaux, Jn. Pierre Landreaux et DHe. Azoline Landreaux, Phabitation et les esclaves ci-après décrits, 1 º Une HABIRATION, établic en sucrerie, située

dans la paroisse d'Assomption, sur la rive droite du Ba-you Lafourche, ayant 22 arpents plus ou moins de face, sur 40 arpents de profondeur, plus ou moins, entre paral-lèles, avec le privilège de double concession, ensemble les batteses qui s'y trouvent, et toutes les améliorations y ap-partenant, consistant : 1° En une sucrerie en brique-, à double chaudières, un moulin à scie, un moulin à mais, et autres accessoires. La machine à vapeur est de la fonderie de West Point

et de la force de 16 chevaux. 2.º U e purgerie en briques, pouvant contenir 400 hou-cants de sucre, couverte en bardeaux, avec un plafond en planches et ayant un fourneau ou callofère. 3 Douze cabanes à nègres, nouvellement construites rec double cheminée en briques.

4º Un magasin, hôpital, écurie, et hangards. 5º Une maison en bridaes à étage, entourée d'ûne gal erie, ayant besoin de réparations.
6° Une boutique de forgeron, avec un assortiment

omplet d'outils. 2° 80 ESCLAVES de tout ages et sexes, parmi les quels il y a des nègres créoles, savoir : Trente nègres parmi lesquels il y a quatre scieurs et ingenieurs I maçon, deux charrons, deux tonneliers, deux charpentiers, un bon tailleur; 24 négresses domestiques de maison, négresses de champ et garde malades et 26 négrillons et négrites de 12 ans et au-dessous.

3° De plus: 20 Chevaux américains et créoles atta-chés à la dite habitation, 6 mulets, 24 boufs domptés e accouplés, bêtes à cornes et des cochons, et tous les instruments de labourage, diables, drays, charrettes, nécessaires à l'exploitation de labourage. Il y a sur la dite habitation environ 400 arpents de terre cultivée, dont 300 en cannes et la balance en mais.

Avois est par le présent donné aux créanciers de la susdité succession et à toules autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curatour de la dite succession, ne deux tiers plus ou moins de face, sur 40 arpents de profondeux tiers plus de profondeux tiers pl

deur, ensemble la maison qui s'y trouve.

Conditions de la vente, Le tout sera vendu en bloc. aux conditions suivantes Bayoir Vingt cinq mille plastres, qui est la balance due sur le bond de Landreaux frères, de trente cinq mille plastres, de 140 actions de l'Association Consolidée des Cultiva-

mier paiement devant être fait le 13 mars 1835, l'époque à laquelle deux quatorzièmes de la dite sonine de vingt cinq mille piastres devront être payés; le second paiement de-mille piastres devront être payés; le second paiement de-vant être fait le 13 mars 1836, pour un quaterzième seule-ment de la dite dette de vingt cinq mille piastres. 2 ° Seize cont cinq piastres, qui est la balance duc sur le bond de Esbico Guillot; de deux mille cinq conts piastres, de 10 actions de la dite Association Consolidée des Cultinateurs de la Louisiane, lesquelles dites actions ont été transférées à Landreaux frères; la dite somme de seize cent pinstres, devra être payée par quartorzièmes à la dite te présenté publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté pur les exécuteurs testamentaires du défunt ne sergut point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,

17 viai

WFC DUPLESSIS, rég.

COUR PES PREUVES—Succession de Martin Duplessis p. de c. 1.—Avis.—Les personnes qui ont des réclamations à faire contre la dite succession en des des consolidées des Cultivateurs de ja Louisianq, sur le bond de Fabien Guillot, de quinze cells piastres, de 6 actions des réclamations à faire contre la dite succession en des des Cultivateurs de ja Louisianq, sur le bond de Fabien Guillot, de quinze cells piastres, de 6 actions des réclamations à faire contre la dite succession en des des Cultivateurs de ja Louisianq, sur le bond de Fabien Guillot, de quinze cells piastres, de 6 actions des contre la dite succession en des de la Coursiante Consolidée; lesquelles dites actions

vable comptant. Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, reg. N. B. Les actes de vente scront passes devant Adol-Mazureau, notaire public, aux frais des acquereurs 25 avril

Tycote one to Régister des Testaments, Vendredi 30 du courtit, a 10 houtes du matin, joxpoberal en vente dans la rue Conti, près de l'hétét. Richardson, les effeis mobiliers appartonant d'un succession de feu Joseph J. Trappan. Conditions de la vente: com tent.

L'ar ordre de la Cour. W F G DUPLESSIS reg. 24 mats. PAROISSE D'ORLEANS Cour des Preuves

Vento par le Régister des Testamens.—Vendredi, 27 Juin, à midi, j'exposersi en vente à la Bourse, pour compte de la auccession de feu Thomas Datice. les esclaves ca-après décrits, envoir : SALLY, griffe avoc ses deux enfres, Peter, agé d'en-viron buit ans et Harriet agée d'environ 2 ans. ALICE, negresse, et son enfant _____ agé d'environ nanet demi.

Conditions de la vente; Six et donze mois de crédit du bilitée endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale billets endouses à satisfaction, , jusqu'à purfait paiement.

Par ordre de la cour W F C DUPLESSIS, rég.

Christy; not. pub. nux quis des acquereurs Vente par le Régister des Testaments - Vente Vente par le Régister des Testaments. Vendredi, 14 Juin, à midi, j'exposerni en vente, à la Bourse, pot compte de la saccess on de feu Jean Taginsco, b. c. l. le

esclaves suivans, savoir : FELICIE, negresso, agéo do 22 ans, bonne blanchis case, renasseuse et cuisinière. CATHERINE, négresse, agée d'environ 15 ans, s'étant absentes plusieurs fois. Conditions de la vente: Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction,

portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, Régister N B-Les actes de vente seront passés pardevant L H Feraud, not. pub. aux frais des acquéreurs. DAROISSE D'ORLEANS-Conr des Preuves Vente par le Régister des Testamens-Lundi, 26 Mai courant, à midi; j'exposeral en vente, à la bourse pour. compte de la succession de feu Pierre Marie Boixel

ropriété ci après décrite, savoir : Trois terrains situés à Milnburgh, désignés par les Nos. 3, 10, et 11 dans l'ilet No 2, sur lesquels Il y a une maison t une cuisine. Conditions de la vente: Douze mois de crédit en un bil et embessé à sati-faction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,

W F C DUPLESSIS, Régister N B L'acte de vente sera passé pardevant L H Féraue VENTES PAR LE MARSHAL. Brunby et alers, un lot de coton.

N vertu de 5 ardres de fleri facias à moi adressés par Phon, Wm Grivot, juge conseiller de la cour de cité, l'exposeçai en vente publique, le lundi 26 mai 1834, à 4 ures de l'après midi, à la presse à coton de M. Js. Frel'ente par le Régister des Testaments. Lundi, 16 ret, situé dans la rue St Charles, 13 balles de coton, saisies

> EN vertu d'un ordre de fieri facias à mo. adressé par Phone A. Lancuville, juge conseiller de la cour de ité, l'exposerai en vente publique, le lundi 26 de mar 1834, l 4 heures P. M., à l'encoignure de la rue de la Levén et d'Enghein, le contenu d'on cabaret, saisi pour satisfaire e jugement rendu dans cette affaire.

> Conditions : comptant.
> B. BEAUREGARD, marshal 15 mai COUR DE DISTRICT—La banque de Cité de la Nouvelle-Orleane contre Maria Émilie Nicola veuve de Jean Baptiste Willz- En vertu d'un ordre et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse encoignure des rues Chartres et St. Leins dans cette ville, mordi le 10 juin prochain, à une heure de 'amies man.

La proposété décrate dans ledu ordre de saisse et de vente, savoir : Un dem terram salué ron Toulense entre Bourbon et Daugdone, mesurant trepte piede de lace à la rue Tonlous, sur ane protendedr de cent vingt pieds, plus, un autre lot de terre a tenant au precédent, mesurant 25 pieds de face sur ladite rac Taulouse, sur une profondeur de 90 pueds, ensemble toutes des batisses et améborations qui v to avent. / to gvent. Conditions, deux mille pristre∗ payables le 11 Novem

bix prothon et la rarande comptant.

9 mars 22 G. W. MORGAN, sherif Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisianc

ESS u-may burs au fonds capital de la Banque de l'Crinvero de la Louisiane, sont requis de transmettr A Craye and a Louisane, sout requis de transmettre aus tite - an human de M. P. Soule, avocat, rue St. Louis, (entre les russ Royale et Bourbon) afin que lesdits tires puissent être s cinis aux consullers légaux nommés par la Direction pour les examiner, et en faire leur rapport a la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir la parament d' s'acqu's à émettre, soi, at immédiatement four-

rant pas transmis leurs titres dans le délai de so xante jours (pour la ville) et quatre vingt des jours (pour aguel, serou, concideres comme renoncant aux droits e ervilèges qui pontratent résultende leur souscription-Nouvelle-Orléaus, 22 mars 1834.

Par ordre de la Direction, E. BARAY, sec étaire. Compagnie d'Assurance Commerciale. Les hyres de auscription au fond capital de cette Comprenier front soverts le jeudr. 10 d'avril 1834, a 10 heures durn la et continueront à l'être chaque jour maqu'à 1 heures durn d'après-midi, jusqu'à nouvel avis, au No 74, rue du anal, près du bureau de John Kitty. Smith, Lag. sous la direction des commissaires soussignés, iominés par l'acte d' WM. G. HEWES,

A. L. M. DAMARIN, CHANDLER WHITE, ABIJAH FISK, WM, BULLITT, J. LE BLANC, H. F. M'KENNA. N. N. WILKINSON, H. M. WRIGHT, F. PESCHIER, A. QUERTIER.

N déchargement de la barque Philetus, et à vendre par le soussigné: 120 barriques Vin des Côtes;

27 mars-ICF

42 do. St-Estèphe Médoc; 16 do St. Chistoly; 4 do. vieux Médoc; 300 caisses St. Julien; 45 do. Château Latour; 40 do vieux Médoc; 45 do. Château Latour; 40 do Yeux Medoc; 42 do. Haut Talence; 150 do Sauterne (vin blanc); 497 paniers Hulle; 400 paniers Anisette; 26 damejcannes Lentillos; 50 grosses Encriers de Liège;

6 bulles Couvertures Laine; 1 causse Mouchours, façon Batiste brodés; 1 causse Bas et Chaussettes. d'Importations antérieure Vins en barriques et en caisses de diverses qualités, Vin

Vins en barriques et en caisses de diverses qualites, vin de Madère; Eau de vie en pipes et demi pipes et en barris, pour le Mexique; Marasquino; Huile d'Olive; Bouchons, Amandes; Champagne; Huile de lampe, Services de table de Bearn, Chemises de batiste, brodées et non brodées; Alepines &c.

OSMIN BIGOURDAN, Rue Toulouse, No. 23, entre Chartres & Toulous 22 mai MAGASIN DES NOUVEAUTES DE PARIS.

En faux Cheveux, fines Parfumeries, Cols, Gants, Bretelles, Cannes, &c. &c. AULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, No. 174, au un assortiment (qui lui manquait) en tousse pour Dames, dites : anglaise et de toute numee, rais de chair pour perruques de dames, longs cheveux, do. cheveux courts, à la Ni-

non, raye de toute grandeur pour tours, nattes dit fausses queues &c. Perruques d'hommes, methaliques, toupets do à crochet. Parfuneries, Extra-fraiche, toute qualité, et superfine, en crême d'amande, do de rose; do concombre et limaçon, le savon de toilette, &c., Eau de Cologne supérieure, No. 18, poudre à la Rose et Jasmin, houpe de signe &c. Gants pour la saison, de fil d'Ecosse, toutes couleurs do.

en soie &c. Cannes à forte espèce, do. poignards et à dars, et diffé ents goûts, &c. On confectionne dans son magasin rue de Chartres, tout teurs de la Louisiane, la dite somme devra être payée à la dite Association Consolidée pa Iquatorzièmes; le pre-

Bureau de la Compagnie des Architectes,
Nouvelle-Orléans, le 1er. juin 1834.

VIS—Les actionnaires de la seconde et troisième souscriptions formant la balance du fonds capital de la dite compagnie, sont prévenus qu'ils auront à payer au bureau de la Direction, à la presse à coton de la Levée, le Ier. juin 1834, le 6ème. dixième sur le montant de leurs entienne respectives. Par créte de la direction. is respectives. Par ordre de la directi SOMMEREAU, sect.

DISSOLUTION DE SOCIETE. A société connue sous la raison de Landes & Lavenue, est dissoute d'un commun accord, à dater du 14 de ce mois, M. Lavenue est chargé du réglement des affaires de la dite société, d'en payer les dêttes et recevoir ce qui lui est dû. Nouvelle-Orléans, ce 15 mai 1834. P. LANDES, J. H. LAVENUE.

JH, LAVENUE prévient ses amis et le public naceutiques sous son nom, et conduite par un commiscapa-ble de la faire valoir. Il espère que son établissement inspirera au public la mame confinnee que par le passé.

16 mai-6

BRIQUES A FEU—Excellentes briques à feu, reques par le brick Hope, et à vendre par 2 mai HARRISON, BROWN & Go. VILES-100,000 Tuiles en débarquement du navi-re Natellez, et à vendre par I. OGDEN & Co. 15 avril ... rue du Cahal, No. 80

AND VENTOR A DONGAN PAR HEWLETT & BRIGHT L'agrac vendu samedi, 31 du courant, à midi, à la Bour-Leg de Hewiett, Une maison superbe, connue sous le nom de Western Hôlel, et un terrain situés rue Tchoupitoulas, appartenant à M. Richard Forrel. Le terrain a, 60 piedes de lace sur la rue Tchoupitonlus, et une profondeur de 149 pieds 10 pou-ces Man cote, et de 150 pieds 6 pouces de l'autre, mesure franchise. La maison estati numéro 33, et la propriété est el généralement connue, que toute autre description est

ntile. Conditions : L'adquereur se chargera du paiement de \$6560 avec intérêt de 5 pour cent sur cet argent, payable le ter mai 1833 daquelle somme est le dernier paiement dù aux heritiers d'Alexandre Labranche, et la scule charge de la dite propriété. La balance sera payable, savoir : un tiers le ler, décembre 1834, un tiers le ler, décembre 1835, at l'autre tiers le fer. décembre 1836. L'acheteur ournira des billets endossés à la satisfaction du vendeur, et avec hypothèque jusqu'à parfait palement. Le paiement de la dernière obligation peut se prolonger oan l'acheteur à un ou deux aus, en payant d'avance niéret de 8 pour cents

L'acte de vente se passera en l'étude de Wm. Boswell, not aublic, aux frais de l'acquéreur. 23 mb. PAR T. MOSSY & GARIDEL:

UNDI, 30 de juin prochain, a midi, au café de la Bourse Hewlett, il sera vendu, pour terminer une affaire, Cetto beile PROPRIETE de campagne

Cetto beile PROPRIETE de campagné occupée dernièrement par feu M. George Sal-kel, cousul anglais, située à environ une demi lieue dans le bas de la ville, mesurant un arbent de face environ, sur 40 de profondeur, avec tod tos les amélioration, qui sont dessus, formant une residen-ce des plus cominques. Cette propriété est si bien connue, qu'elle ne nécessite pas de plus amples descriptions. Ceux désirenx d'achefer sont invités à aller l'examiner par Conditions: L'acheteur se charger du paiement dun bon de \$4000 Ja à la Banque de Cité de la Nouvelle-Or-

léans, pavable le 26 de février prochaip, lequel bon peut être continué en payant la réduction usitée avec les inte-rêts d'après les réglemens de cette institution : la halance en un billet à 6 mois, avec endosseur à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paicment. PAR TRICOU & CANONGE.

N vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Premio District Judiciaire de cet Etst, portant la date du 12 mai 1934, et à la requête de Charles E. Porstall, syndic des créunciers d'Auguste Guérin, il som vendu le samedi, 21 juin prochain, a midi, a la Bourse de Hewlett, la propriété, escluves et autres objets suivans, abandonnés par le dit Auguste Guérin à ses créanciers. La moitié indivise de l'habitation et des esclaves ci-après décrits, qui seront vendus en un seul lot savoir : Une habitation située-à la paroisec Plaquemine; sur la rive dzoite du fleuve, à sept lieues au-dessous de la Nou-

velle-Orléans, mesurant 3 arpents et sept huxièmes de foce au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, avec une maison, me cuisine, un magasin, un honital et deux cabanes à nègres qui se trouvent sur la dite habitation. ESCLAVES. Littleton, agé de 30 ans, nègre de champ. Horas, avé de 25 ans, da. Peter, agé de 50 ans, do. Grand Pierre, agé de 85 ans, Rattle, agé de 30 ans,

Petit Pierre, marron depuis 3 ans. 6 chevaux, I paire de boufs et une vache. 750 gailons de Strop, livrable sur l'habitation, et qui seont vendus séparément. Conditions: L'habitation ses dépendances et les escla-

ves pnyables monté le ber, janvier 1885, et l'autre moitié le l'er, janvier 1836, en billets par coupons endossés à sa-nsfaction et hyjothèque jusqu'ut arfait paiement, et le sirop complant. L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima- no 19 mai PAR J LE CARPENTIER.

ordre de l'honorable Cour du 1er. District de cet Etat, en Un lot de meubles et autres eff ts abandonnés pour le benefice de ses creanciers par Philip Lewis, syndie desdits PAR J LE CARPENTIER. JE L sera vendu Vendredt, 20 juin 1834, å midi précis, å la Bourse de Hi wiett, en vertu d'an ordre de l'honora-

de Cour du ler. District de cet Etet, en date du 17 mai

PAR J. LECARPESTIER.

AR ordre de l'honorable Coor des Preuves pour la paroisse et la ville de la Nonvelle-Orléans, il sera vendu le samedi, 31 de mai, à 10 heurrs et demie du matun, à son magazine d'encan, un Tour, et lout ce qui en déend, appartenent à la succession Donohe. PAR FERNANDEZ & WHITING.

travaille depuis longtens de ce netter. Martha, agée de 15 ans, servante qui habite ce pays de suis plusieurs anneis. Ces esciaves sont garantis de tous les vices et maladies iravnes par la loi, et sont rendus au comptun Les actes de vente se passeront chez Wim. Lewis, not

PARTRICOU & CANONGE. N veriu de trois ordres différents de la Cour du 1er.
District Judicionre de cet Eint, portain la date du 16 avril 1834, et à la requête de Charles E. Forstall & Félix J. Forstall, syndies des créanciers d'Edouald Guérin, Louis Guérin et François Guérin, il sera vendu le samedi, 7 juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, 3000 gallons de Sirop, livrables sur leur liabitation, abandonnés par les dits Edduard Guerin, L. Guerin et François Guerin, à leurs

\$50 DE RECOMPENSE.

Parti marron de l'habitation des héritiers Nicolas Reggio, Paroisse Plaquemines, dans les premiers jours d'avril dernier, le nègre américain nommé Jos, taille de cinq pieds 8 ou > 10 ponces, parlant anglais et français.—Il boite un peu en marchant de la jambe droite, et, a de très grands yeux—Il aété une fois dans les faubourge d'en haut et prês des monlins à seie d'en bas. La récompense susdite sera donnée à quiconque le logera dans la geole de cette paroisse, et en donnera avis au sous-signé. CHS: DE BLANC.

A.A. PEYCHAUD Près la rue St-Louis. ECUS et à vendre par les soussignés: Poudre d'Irrod ou purgatif rafraichissant; Eau de fleurs d'oranger triple, par bouteilles ou estagnons; do, de Lavande dou-ble; Gomme arabique blanche; Salsepareille ués fratche; Seringues pour les chevaux, &c. A. A. PEYCHAUD. Bureau de la Presse à coton à vapeur de la Levée, Nouvelle-Orléaus, 14 mai 1834.

VIS est par le présent donné qu'un certificat en faveur de Frederick Frey & Co. en date du 24 juint

1832, pour un action de cinq cents piastres de la secondo-souscription au fonds capital de cette institution, ayant été perdu ou égaré, demande a étéfaite d'accòrder le certifi-cat auquel donne droit le reçu mentionné. Par ordre du bureau. F. C. CATONNET, sceretaire 15 mai - 3s

CHAUDIERUS FRANÇAISES, à vendre par 3 mai J. MAGER. ETABLISSEMENT DE MACHINE A VAPEUR. No. 120, rue de la Nouvelle-Levée, encoignure St. Joseph.

E soussigné informé le public qu'il est prét à construire toutes espèces de machine à vapeur. Il fourni-

en les ouvrages en fer, des fontes de cuivre et de fer, et fera en en genre toutes sortes de réparations pour les bateaux à vapeur. Les ordres seront exécutés avec promptitude. espère que le public continuera à le patroniser. J. F. OSBORN, N B II a maintenant en main: 1 machine de 15 1-2 peuces à cylindre; 1 do. 111-2 do. do.; 1 do. 71-2 do. do.; 1 op. 61-2 do. do.

17 déc—6m

E soussigné informe le public qu'il na sera prêt à recevoir des PENSIONNAIRES à son Hôtel de Pascagouls que le 20 juin, après lequel temps sa maison sera élargie, ses enménagéments généralement améliores, t sa buvette pourvue des meilleures liqueurs. Pascagoula, 5 mai 1984. JOHN M'RAE. -200 9 ma

LAFAYETTE PORTER HOUSE. Rue Bienville, No. 21.

Rue Bienville, No. 21.

WEBB BAGNAL & WEBB treament constamment à leur établissement un assortiment de Bierre, petite bière et cidre de New-York de première quaité, qu'ils effrant à vendre à bon marché, il 7300 grosses bouteilles à bière et une grande que tité d'excellents bouchons, à vendre à bon marché, 28 fev

Mary, agé de 25 ans do. do. Adélaide, agée de 50 ans, cuisimère et blanchisseuse.

taire public. FAR J LE CARPENTIER.

L sera vendu mercredi, 11 join 1834, à 11 heures précises du matin, à son magasin d'enean, en vertu d'undate du 17 mai cougant.

ourant. Un reclave abandonné pour le bénéfice de ses créanciers, par Philip Lewis, syndic dits creanciers. Les cond tions scrupt annuncers au moment de la vente. PAR J. LECARPENTIER.

AR ordie de l'honble, cour de district dans l'affaire de Joseph Flower vs. ses créanciers, il sera vendu sunedi, 15 de Juin, à midi, à la Bourse. Le nêgre Bally, agé d'environ 40 ans, il est cordonner

public, aux fra e de l'achieleur.

14 mai-8 PHARMACIE RUE ROYALE, No. 123.

VIS—Les soussignés viennent de recevoir par le na-vire Champion du Havre, et offrent à vendre, 683 caisses de vin, (ayant droit-ou drawback.) 9 mai A QUERTIER & BOUTIN.

de vie fine Champagne.—35 demi pipes cau-de-vie de preuve; 11 do do vieux Cognac; 11 do do vieillo cau-de vie de Champagne, importés par les soussignés, et dé barquant de la barque Philetus venant de Bordeaux.

10 mai CARRIERE & BORDUZAT, rue St. Ls. 11